Chambres de Métiers et de l'Artisanat ÎLE-DE-FRANCE

Région ÎledeFrance

Prévention des déchets dans l'artisanat

Menuiserie

Réduire la production de déchets constitue un enjeu environnemental important auquel toute entreprise, quelle que soit sa taille, peut contribuer. Au-delà du geste environnemental, prévenir la production de déchets c'est :

- une réduction des charges grâce à une baisse des coûts d'élimination de déchets et à la diminution des achats de matières, d'emballages ou de consommables,
- un gain de temps sur les déchets qui ne sont plus à gérer,
- une amélioration des conditions de travail par la réduction de la toxicité des substances utilisées et une baisse de la manutention.

CETTE FICHE RASSEMBLE QUELQUES CONSEILS IMPORTANTS POUR RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE !

1 COMMENT PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS DANS LE CADRE DE MON ACTIVITÉ ?

EN QUANTITÉ

- Je privilégie la conservation des charpentes anciennes plutôt que la dépose complète
- J'utilise une broyeuse pour faciliter le transport et la réutilisation des déchets de bois non traités, par exemple pour le paillage d'espaces verts
- Je privilégie la valorisation énergétique des copeaux et poussières de bois non dangereux issus du système d'aspiration pour produire un combustible bois-énergie (briquettes, granulés) et éventuellement me chauffer avec
- Je privilégie la location de chiffons nettoyables et réutilisables, à l'achat de chiffons jetables
- Je fais entretenir mes Equipements de Protection Individuelle comme les gants ou les vestes afin d'augmenter leur durée de vie tout en maintenant leur efficacité.

EN NOCIVITÉ

- Je privilégie les essences de bois naturellement résistant aux risques biologiques, le bois rétifié (traitement thermique sans produit chimique) ou encore THT (traité haute température)
- Je limite l'usage des traitements chimiques de finition et privilégie des produits labellisés NF Environnement ou Ecolabel européen
- Je stocke les produits et déchets dangereux sur des bacs de rétention pour éviter d'avoir recours à des absorbants en cas de fuite. En cas de stockage extérieur, j'aménage un abri pour éviter que l'eau de pluie ne vienne s'infiltrer dans mes déchets.

Témoignage

Le système d'aspiration des sciures et copeaux de l'ensemble de mon atelier alimente une presse qui transforme ces déchets en briquettes. Celles-ci sont ensuite brûlées dans une chaudière adaptée pour chauffer l'ensemble de notre espace de travail. Cette installation permet une réduction importante du volume des déchets (environ 80%) ainsi qu'un gain de place et des économies d'énergie. Par ailleurs, ce système permet de réduire la manutention ce qui améliore les conditions de travail.

M. Stéphane LEFORT,
gérant de l'entreprise « Lefort Menuiserie »
à Ennery (Val d'Oise)

Prévention des déchets dans l'artisanat

2 COMMENT AGIR VIS-A-VIS DE MES FOURNISSEURS ?

- Je parle régulièrement de ma démarche de prévention auprès de mes fournisseurs, en leur demandant ce qu'ils peuvent faire pour m'aider à réduire ma production de déchets (reprise des palettes ou bidons vides). Je peux aussi convenir avec eux de réduire la fréquence d'édition de factures papier
- J'utilise du bois certifié FSC ou PEFC garantissant une gestion durable des forêts d'où il est extrait.

3 COMMENT AGIR VIS-À-VIS DE MA CLIENTÈLE ?

- Je sensibilise ma clientèle sur le vieillissement naturel du bois qui n'altère en aucun cas ses propriétés et ne nécessite pas systématiquement le recours aux traitements chimiques. Le cas échéant, je privilégie les traitements plus durables dans le temps et/ou utilisant des produits moins nocifs
- Je donne les copeaux de bois à mes clients disposant d'espace vert ou d'animaux (pour le paillage ou la litière) ou encore à ceux qui alimentent un composteur
- Je répare, vends ou donne (aux organismes d'insertion, recycleries, etc.) les machines et outils, le matériel informatique et le mobilier obsolète ou endommagé
- Je sensibilise ma clientèle sur ma démarche en faveur de la réduction des déchets.

4 COMMENT AGIR DANS MES LOCAUX ?

- Au fur et à mesure de leur extinction, je remplace mes éclairages par des LED dont la durée de vie est plus longue que toutes les autres technologies (en moyenne 6 fois plus que les ampoules à incandescence) et qui me permettront de réaliser des économies d'énergie
- J'effectue régulièrement le contrôle de mon installation d'air comprimé afin d'augmenter sa durée de vie et de réduire mes consommations d'énergie
- Je privilégie l'usage de produits d'entretien labellisés NF Environnement ou Ecolabel Européen
- J'appose un autocollant stop-pub sur ma boite aux lettres.

Edition 2016 - Cette fiche est indicative. Les renseignements qu'elle contient peuvent ne pas être exhaustifs et sont susceptibles d'être mis à jour.

Renseignements & contact

Chambre de Métiers et de l'Artisanat VAL D'OISE

www.cma95.fr

Le conseiller environnement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le service déchets de votre collectivité se tiennent à votre disposition pour plus d'informations sur la prévention et la gestion des déchets générés par votre activité.

01 34 35 80 40
desmaris@cma95.fr